



Tapageur

Bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail, et leurs effets à la santé

17 Novembre 2003

Volume 1, Numéro 6

La faillite de notre monde, c'est le bruit. Nous avons besoin d'espaces silencieux.

**Jacques Folch-Ribas,
Extrait de :
Le silence ou le parfait bonheur**

Le mot de la rédaction ...

Un **Tapageur** plus volumineux! Certains sujets ayant retenu notre attention, ils ont été abordés un peu plus en profondeur. Le bruit routier est un de ceux-là, avec en fond de scène le projet de recherche sur la diffusion de sons comme masque aux bruits des travaux de réfection d'une autoroute en milieu urbain. S'ajoute à cela le bruit de certains dispositifs pour véhicules et celui des motos...

Cela ne devait pas nous empêcher de traiter du bruit en milieu de travail ainsi que de la publication d'études récentes dans le domaine. Même les enfants y ont une petite place avec les jouets bruyants... On y retrouvera également des solutions tant environnementales que pour les milieux de travail. Malheureusement, eh oui, nous avons passé des sujets sous silence... mais cela aussi nous en avons traité!

Bonne lecture!

Bilan des actions du réseau de la santé au travail 1998-2003

La consultation menée auprès des intervenants en santé au travail dans chacune des régions du Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a permis de prioriser 22 des 87 pistes d'action suggérées. Ces pistes gravitent autour de 6 thèmes : la promotion, les représentations auprès des instances législatives, la réduction à la source, la réadaptation physique, sociale et professionnelle, la recherche et la surveillance médicale.

En vue de l'actualisation du *Programme national de santé publique 2003-2012*, l'exercice a permis de faire ressortir les éléments suivants :

- l'importance d'un plan d'action coordonné au niveau provincial, avec un leadership confirmé;
- la nécessaire implication des partenaires concernés avec le réseau;
- l'accès à la formation et au partage d'outils pour les intervenants du réseau;
- quelques éléments de recherche à documenter;
- un encadrement réglementaire plus moderne et appliqué rigoureusement;
- l'apport des ressources nécessaires pour assurer les services de réadaptation requis.

Un résumé plus détaillé est accessible à l'adresse Internet suivante : <http://www.santeautravail.net/Afficher.aspx?page=751>

Le document complet intitulé *Rapport sur le recensement des travaux du réseau de santé publique en santé au travail du Québec, en matière de bruit et de surdité professionnelle, de 1998 à 2003*, sera disponible sous peu sur la même page.



Les jouets bruyants : pas « décibels » bébelles!

À l'approche de la période des Fêtes, **Tapageur** a pensé rappeler que l'exposition au bruit nocif existe aussi chez les enfants, particulièrement les plus jeunes.

Qui penserait en effet exposer de jeunes enfants à des bruits de 100 dB? Pourtant, il semble que plusieurs jouets exposent ainsi les enfants au bruit. Cette situation est d'autant plus inquiétante que plusieurs jouets peuvent être utilisés à peu de distance de l'oreille. D'ailleurs, dans le cadre de son guide annuel d'évaluation des jouets, l'Association des consommateurs du Québec (ACQ) en a recensé un grand nombre depuis 1989. Dans son guide **Jouets 92**, l'ACQ rapportait les résultats d'une étude réalisée par les audiologistes Chantal Laroche et Tony Leroux sur les effets néfastes des jouets bruyants sur la santé des enfants. L'étude révélait que la plupart des jouets sur le marché au début des années '90 « pourraient présenter des risques réels d'atteinte temporaire ou permanente à l'audition ». De tels jouets « contribuent à augmenter la quantité de bruit dans l'environnement de l'enfant ». « La présence de bruit excessif ajouterait un élément de stress inutile qui, à court terme, modifierait l'équilibre hormonal de l'enfant et, à long terme, pourrait entraîner des problèmes cardio-vasculaires, immunitaires et digestifs. Le bruit est également susceptible de perturber le développement du langage et de certaines fonctions cognitives (facultés d'apprentissage, par exemple). »

Les conclusions de l'étude avaient amené l'ACQ à demander de limiter le bruit des jouets à 75 décibels. Or, la réglementation canadienne actuelle est loin du compte en limitant à 100 dB le bruit des jouets mesurés à la distance habituelle entre l'oreille de l'enfant et l'objet, soit plus de 8 fois la norme légale pour un travailleur québécois exposé 8 heures par jour. Mais le Canada fait figure de pays progressiste en comparaison de l'*American Society of Testing and Materials* qui a fixé un niveau sonore maximal pour les jouets à ... 134 dB.

Sources : C. Quenneville (1991). *Les jouets bruyants : un dossier percutant. Jouets 92*. Association des consommateurs du Québec. [dans **Protégez-vous**, novembre 1991, p.2].

Ainsi que les sites Internet suivants :

http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/environnement/bruit_loisirs.html

<http://www.french.hear-it.org/page.dsp?page=2402>

<http://www.french.hear-it.org/page.dsp?page=1641>

La
pub..ruyante
du mois

Tapage en publicité

Après les publicités de la *Toyota Camry*, *Radio-Énergie* et *Rogers AT&T* rapportées dans le précédent numéro de **Tapageur**, une autre publicité se sert du bruit dans son scénario. En effet, depuis un certain temps on voit défiler sur les écrans des téléviseurs québécois, une publicité d'un fabricant de boissons gazeuses montrant une « compétition » de système de sonorisation entre deux camions de livraison lors d'un arrêt à un feu de circulation. Mettant en vedette *Pepsi* contre *Coke*, la publicité montre et fait entendre un système de son hyperpuissant qui soulève le camion au son d'une « musique » vibrante ...

D'ailleurs, certaines personnes se sont déjà plaintes de cette publicité sur

Internet :

http://www.planetfeedback.com/sharedLetters/viewLetter/0,2936,104423-72-0-0-20-0-fb_date-desc-237659-0,00.html

http://www.planetfeedback.com/sharedLetters/viewLetter/0,2936,104423-72-0-0-20-0-fb_date-desc-237611-0,00.html

Croyances des employeurs

à l'égard du bruit, de la surdité et des moyens de prévention

Afin de mieux adapter les interventions aux besoins des employeurs un **sondage** a été mené auprès de 23 entreprises de la Montérégie, provenant de 3 territoires de CLSC. Il visait à connaître leurs **connaissances et opinions sur divers thèmes** : importance accordée au bruit; nature, manifestations et conséquences d'une surdité causée par le bruit; réduction du bruit à la source ou le long des voies de transmission; et la protection auditive. Ces employeurs sont issus d'entreprises considérées facilitantes, i.e. pour lesquelles s'occuper du dossier de la santé et sécurité c'est rentable, disposant d'une certaine marge financière pour corriger des situations problématiques, mais où il reste des problèmes à régler (environ 60% des entreprises de la Montérégie appartiennent à ce profil). **L'intérêt du sondage était d'identifier ce qui peut freiner l'implantation de moyens correctifs efficaces et d'adapter l'information et les outils d'intervention en conséquence.** Même si les résultats du sondage, effectué entre mai et septembre 2002, ne sont pas nécessairement généralisables à l'ensemble des employeurs de cette région, ils permettent de dégager certaines pistes de travail.

Parmi les constats issus du sondage, on note que pour la majorité des entreprises, le **problème du bruit est une priorité** à laquelle il est pertinent, « pensable » et rentable de s'attaquer, malgré que ce soit difficile de le faire.

En général, les employeurs estiment que **peu de travailleurs sont atteints de surdité** et ce, malgré la présentation possible de bilans collectifs démontrant une prévalence appréciable d'atteintes auditives causées par le bruit et ce, même chez de jeunes travailleurs (~ 40 ans). En effet, la **surdité est associée** à une perte indemnisée par la CSST et aux travailleurs plus âgés, dans les entreprises sondées.

Si **plus de la moitié des employeurs croient que les travailleurs atteints de surdité professionnelle tolèrent mieux le bruit** (fausse croyance évidemment), la majorité semble aussi assez bien connaître les éléments concernant la nature, les manifestations et les conséquences des croyances explorées dans ce sondage. Par contre, ce sont **les mêmes employeurs qui «cumulent» les fausses croyances** d'une sous-question à l'autre.

Les énoncés reflétant le mieux **l'opinion des employeurs sur la réduction du bruit par des moyens techniques** sont dans l'ordre:

- a) Les travailleurs devront quand même porter des protecteurs auditifs;
- b) C'est techniquement réalisable;
- c) Ça demande nécessairement un expert (on ne sait pas quoi faire).

La moitié des entreprises ayant répondu « *a) protecteurs auditifs* », ont tout de même procédé à de la réduction du bruit par des moyens classiques. Et ceux ayant répondu « *c) travail d'un expert* » donnent l'impression, pour certains employeurs, d'avoir été aux limites des moyens classiques qu'ils pouvaient implanter.

La surdité professionnelle semble encore mal connue !

Solution de dernier recours selon le règlement québécois, les protecteurs auditifs occupent une place importante

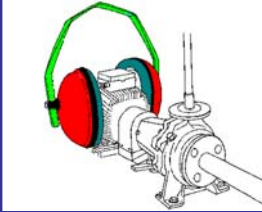


Image :

http://training.itcilo.it/actrav_cdrom2/fr/osh/noise/noiseat.htm



Image :

<http://www.banik.org/images/coquillage.jpg>



Renommée pour ses « bouchons » de circulation le jour, l'autoroute Décarie sera-t-elle aussi renommée pour ses « watts » dans les oreilles la nuit ?

Les **protecteurs auditifs ont une bonne réputation** auprès d'une majorité d'employeurs. Perçus comme efficaces pour régler le problème du bruit et de la surdité, ils semblent présenter un rapport coût/efficacité supérieur à celui de la réduction du bruit par des moyens techniques. De plus, les employeurs sondés estiment qu'ils peuvent être portés par tous les travailleurs et qu'ils conviennent à toutes les situations de travail dans le bruit. C'est le **thème pour lequel il semble y avoir le plus grand besoin d'informations** chez la majorité des employeurs afin de faire les **prises en garde** au regard des contraintes potentielles de la protection auditive et sur son efficacité réelle limitée en milieu de travail.

Globalement, les employeurs ont considéré très pertinentes les **activités réalisées par les CLSC** au niveau du bruit et de la surdité dans le cadre du programme de santé de chaque établissement. Près de la moitié (48 %) ont relevé un manque de suivis et de rappels sur la perception du risque, entre autres pour maintenir la motivation du port de protecteurs auditifs. On souhaite de l'information continue sur les nouveaux modèles ou types de protecteurs. Certains employeurs (9/23) ont souhaité plus de soutien et de suivi dans l'identification des sources de bruit et dans la diffusion d'informations sur les moyens de réduction du bruit.

Diverses **recommandations** ont émergé de cette petite étude dont le développement de grilles d'analyses du milieu sur les divers thèmes du sondage afin d'offrir un suivi mieux adapté à la réalité et aux besoins des entreprises ainsi que le développement d'outils pour assurer ce suivi.

Source : P. Fortier, **Bilan du sondage d'opinion sur le bruit et la surdité.** Direction de santé publique de la Montérégie, Longueuil, mai 2003, 44 p.

Vague de bruit à Montréal

8 octobre 2003 - Afin de minimiser les désagréments causés par le bruit des travaux nocturnes sur l'autoroute Décarie, six enceintes acoustiques ont été installées afin de diffuser des bruits de vagues et de fontaines d'eau. Depuis deux semaines, des résidents de l'arrondissement Notre-Dame-de-Grâce peuvent en effet s'endormir au son des vagues qui déferlent et de cascades d'eau.

Devant le nombre de plaintes qu'il a reçues concernant le bruit de ces travaux qui ont lieu la nuit entre 22 h et 5 h du matin, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a fait appel aux services de chercheurs de l'École d'orthophonie et de d'audiologie de l'Université de Montréal. Ceux-ci ont mis au point un projet expérimental qui consiste à émettre un son ambiant régulier capable de couvrir le son irrégulier des travaux routiers.

Source : reportage de Danny Braün, Radio de la Société Radio-Canada.
<http://radio-canada.ca/radio/desautels/08102003/28077.shtml>

Pour plus d'information sur le projet-pilote conjoint MTQ et de l'Université de Montréal sur la superposition de musique lors des travaux sur l'autoroute Décarie : <http://www.iforum.umontreal.ca/forum/archivesforum/2003-2004/031006/article2750.htm>

Par contre, les médias n'ont rapporté que le côté spectaculaire faisant peu état des autres mesures prises par le MTQ : ajout de silencieux sur des équipements; enceintes acoustiques; écrans antibruit temporaires en bordure de la zone de travail; utilisation de lames antibruit sur les scies à béton, etc. Pour

« J'aime les nuits de Montréal; Pour moi ça vaut la place Pigalle; ...»

« Nuits de Montréal » de J. Normand (J. Rafa, E. Prud'homme)



http://www.mtq.gouv.qc.ca/images/regions/montreal/decarie2002_1.gif

plus d'informations, consulter la section «*Gestion du bruit et de la poussière*» sur la page Internet suivante :

<http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/regions/montreal/a40.asp#mesures>

Le quotidien torontois *The Globe and Mail* a également fait état du projet :

<http://www.globeandmail.com/servlet/ArticleNews/TPStory/LAC/20031014/UWAVEN/TPNational/TopStories>

NDLR : Il serait par ailleurs intéressant de connaître quelles obligations sont faites aux entrepreneurs quant à l'utilisation d'équipements plus silencieux ou encoffrés qui sont plus répandus en Europe qu'en Amérique du Nord.

À propos du bruit de la circulation routière

Élaboré en 1987 par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et mis à jour depuis, un guide pour contrer le bruit routier aborde divers éléments tels : le bruit de la circulation routière, les sources mobiles de bruit communautaire (autos, camions, avions, trains), les sources fixes (industries, commerces, loisirs, agriculture, services publics) et les techniques de réduction (véhicule, infrastructure, espace et topographie, protection des immeubles). L'encadrement réglementaire et administratif est aussi présenté ainsi que des exemples de d'autres régions du monde avec des analyses de cas.

Référence : Combattre le bruit de la circulation routière : techniques d'aménagement et interventions municipales. 2^e édition. Les Publications du Québec, Québec, 1996, 95 p.

Plus récemment, l'Université de Montréal a développé un guide sur l'atténuation du bruit routier en milieu résidentiel de moyenne et haute densité dans le cadre d'un projet de recherche et développement à 3 volets pour le MTQ, le guide constituant le dernier de 3 volets. Le premier a consisté en une revue de la littérature et une analyse de la problématique générale du bruit routier. Le second a permis de développer une démarche spécifique dans la recherche d'options de lutte contre le bruit à partir d'une analyse de cas (projet d'élargissement d'un secteur de la rue Notre-Dame à Montréal).

Ce guide méthodologique cherche à préciser les étapes requises pour identifier une stratégie d'intervention conforme aux objectifs poursuivis par le ministère. La démarche vise à rechercher des solutions à la problématique « sonore » tout en mettant en valeur l'environnement et en améliorant la qualité de vie. Il a été conçu de manière à utiliser les sections séparément selon les besoins et à pouvoir y ajouter de nouvelles informations.

Le guide précise d'abord le contexte, les objectifs et les limites de la recherche. Il se divise en cinq sections. La *première* rappelle le contexte administratif au bruit routier et les deux approches d'atténuation (corrective et de planification intégrée) définies par le MTQ. La *deuxième* dresse le portrait du problème du bruit routier, de ses effets sur la santé et les pratiques individuelles, de ses impacts socio-économiques et des mesures d'atténuation possibles en milieu urbain dense. La *troisième* porte sur la participation publique et son importance dans les processus de décision pour trouver des solutions au bruit. La *quatrième* propose un modèle de démarche permettant l'implication du public. Enfin, la *cinquième* section propose une méthode de suivi social des mesures d'atténuation après leur implantation.



Image :
<http://www2.ac-lille.fr/svt/exao/coeur.jpg>

Impact potentiel important pour la santé publique

«Solutions» au bruit...



Source : P. André ; J.-P. Gagné et al. (2000). **Atténuation du bruit routier en milieu résidentiel de moyenne et haute densité. Guide méthodologique.** Département de géographie et École d'orthophonie et d'audiologie. Université de Montréal, Direction de l'Île-de-Montréal. Décembre 2000. 110 p.

Pour accéder au guide :

<http://www.geog.umontreal.ca/bruitroutier/rapports/M%C3%A9thodologie/Guide%20m%C3%A9thodologique.pdf>

Ce guide a notamment été présenté lors d'un colloque sur le bruit routier tenu à Montréal, en novembre 2002.

http://www.polymtl.ca/carrefour/cms/aper_archive.php?NoDocument=1342&tome=52

Bruit de trafic routier et maladie cardiaque

Babisch, W, Ising, H, Gallacher, J E J (2003). **Health status as a potential effect modifier of the relation between noise annoyance and incidence of ischaemic heart disease.** Occupational & Environmental Medicine. **60** (10): 739-745. (October 2003)

Cette étude se base sur le **suiti longitudinal (cohorte) de plus de 4500 hommes d'âge moyen sur une période de dix ans.** Dans cette publication, les auteurs y étudient le lien entre l'apparition de maladies cardiaques (décès, infarctus, etc.) qui est causée par le bruit du trafic routier environnant et le degré perçu (subjectif) de nuisance ou de gêne pour certaines activités quotidiennes (sommeil, conversation, écoute de la radio/télévision, etc.).

Dans le sous-groupe d'hommes qui étaient exempts de maladies chroniques au début de l'étude, **Babisch et al. démontrent un lien entre l'apparition de maladies cardiaques et leur degré perçu de nuisance ou de gêne. Ils concluent que ces bruits pourraient être un facteur de risque de maladies cardiaques dans ce sous-groupe d'hommes.** Cette conclusion pourrait avoir des impacts de santé publique importants étant donné la fréquence des maladies cardiaques (première cause de mortalité) et les nombreuses situations de populations exposées à des bruits communautaires nuisibles ou gênants. Par ailleurs, de façon surprenante, ce même lien n'est pas apparent chez les hommes qui avaient déjà d'autres maladies chroniques en début d'étude. Les hypothèses explicatives y sont discutées.

... environnemental

Saules qui poussent ... ramassent le bruit ?

Esthétique et acoustiquement efficace, voilà ce qui semble se dégager d'un « mur végétalisé » établi à partir de 2000 boutures en bordure d'une autoroute de la région de la Montérégie. Nouvelle solution prometteuse pour le Québec dont il reste à valider la survie aux sels de déglacage des routes et à la rigueur de nos hivers. Selon le chef de la division recherche et développement scientifique du Jardin botanique de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale, Michel Labrecque, « on sait par expérience [que le saule] conserve ses propriétés acoustiques même lorsqu'il est dénudé. La masse de terre et de branches en dormance possède une plus grande capacité antibruit que les murs en béton, reconnus pour produire une plus grande résonance. »



Solutions au bruit...

ÉCOUTÉ POUR VOUS

Source photo :
<http://www.amacycle.org/museum/2002/classicnov.asp>



Pour plus d'informations :

<http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/ArchivesForum/2002-2003/020923/article1426.htm>

Un guide sur le Bruit de l'environnement

Les types de bruit, propagation du bruit dans l'environnement, identification des sources sonores, la mesure du bruit, les niveaux d'évaluation, la gêne, les pénalités, les niveaux limites, la réduction du bruit, les normes internationales, etc. voilà autant de sujets abordés dans cette publication de Brüel & Kjaer disponible gratuitement sur la toile :

<http://test.bksv.com/bksvsrc/pdf/Environmental%20Noise%20Booklet,%20French.pdf>

... au travail

Enceintes insonorisées

L'association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur fabrication de produits en métal et de produits électriques (ASPME) a produit une fiche technique de 4 pages sur *Les conditions de succès d'une enceinte insonorisante*. Fiche disponible à l'adresse suivante :

<http://www.aspme.org/pdf/Ftenceinte.pdf>

Aliments et boissons (HSE)

Par ailleurs, le Health & Safety Executive (HSE) de Grande-Bretagne publie un feuillet d'information également de 4 pages sur la réduction du bruit dans le secteur aliments et boissons. En plus d'une liste de solutions pour divers procédés, le feuillet recense une liste d'activités du secteur qui dépassent 85 dB(A), les obligations légales à l'égard du bruit de même qu'il fournit une liste de documents pertinents à consulter. **Source :** *Reducing noise exposure in the food and drink industries*. HSE information sheet. Food information Sheet No 32.

<http://www.hse.gov.uk/pubns/fis32.pdf>

Fiche générale sur la réduction du bruit

Toujours publié par le HSE, une fiche titrée *Top 10 noise control techniques* résume 10 techniques simples de réduction du bruit, applicables dans plusieurs secteurs et pour plusieurs procédés, souvent à peu de frais.

Source : <http://www.hse.gov.uk/pubns/top10noise.pdf>

Reportage sur le bruit des motocyclettes

La télévision de Radio-Canada a réalisé un reportage sur le bruit causé par les motos dont les silencieux ont été modifiés. Ces silencieux illégaux sont évidemment plus bruyants que les 80 dB des silencieux d'origine. Le reportage s'est attardé aux difficultés d'application des règlements existants, aux problèmes de mesure du bruit, aux problèmes de formation des policiers et à la fascination de plusieurs motocyclistes pour les engins bruyants. Le reportage peut être visionné sur le site de la télévision d'état qui fournit également un résumé et des liens vers des documents réglementaires ainsi que sur le point de vue d'un comité d'action d'un groupement de motocyclistes.



Source : <http://www.radio-Canada.ca/actualite/justice/reportages2003/septembre/moto.html>

LU POUR VOUS

La Terre appelle la navette... Quoi ?!

Source photo : <http://dragon.larc.nasa.gov/aerospace/shuttle/shuttle1.html>

Saviez-vous que ?

On « s'y lance » des regards pour vérifier si on est sur la même longueur d'ondes!

Californie - Interdiction des sifflets servant à faire du bruit sur les véhicules.



Source : : **Pièces d'accessoires performants. Catalogue 2003.** La société Canadian Tire, Toronto, 2003, p. 18.

En Californie, un projet de loi a été préparé en vue d'imposer des amendes en cas d'installation et d'utilisation de sifflets rattachés à l'extrémité du système d'échappement d'un véhicule dans le but d'émettre du bruit. Les contrevenants feraient face à des amendes atteignant 250 US \$ pour avoir de tels dispositifs sur leur véhicule et 1 000 US \$ pour les commerçants qui en installent. Selon une représentante d'Oakland, Wilma Chan, « ils ne servent à rien d'autre que d'être une nuisance et d'occasionner une pollution sonore ». Madame Chan pilote cette loi par

suite de plaintes reçues à propos de l'utilisation de ces dispositifs. Elle espère que cette mesure sera adoptée. **Source : Noise Regulation Report**, September 2003, p. 89

Par ailleurs, le *San Francisco Chronicle* du 23 septembre dernier rapportait que la nouvelle loi entrerait en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Source : <http://www.sfgate.com/cgi-bin/article.cgi?f=%2Fc%2Fa%2F2003%2F09%2F23%2FBA258793.DTL>

Surdit  spatiale



Même si les problèmes de bruit des terriens sont loin d'être résolus, on s'intéresse au bruit pour les futurs travailleurs de l'espace. Les données recueillies par cette étude indiquent qu'un seul vol à bord d'une navette spatiale peut induire de façon substantielle une perte auditive temporaire, notamment pour les fréquences impliquées dans la compréhension d'une conversation. Quoique les effets d'une seule mission soient moindres, les effets cumulatifs de plusieurs missions spatiales peuvent produire une surdit  importante.

Roller, C.A. and J.B. Clark (2003). Short-duration space flight and hearing loss. **Otolaryngol Head Neck Surg.** Jul; 129 (1) : 98-106

http://www.ncbi.nlm.nih.gov/entrez/query.fcgi?cmd=Retrieve&db=PubMed&list_uids=12869924&dopt=Abstract

Le nécessaire silence Chut! Soirées silencieuses!...

Il existe des « party » sans bruit où l'on communique en chuchotant ou encore par petits messages puisque le silence y est de rigueur. Une activité qui vient combler le besoin de silence en brisure avec le rythme trépidant de la vie « moderne ». Pour plus d'informations :

http://www.usatoday.com/life/2003-03-12-quiet_x.htm

<http://www.rebfile.com/qpnypost.htm>



**Le silence est
le plus haut
degré de la
sagesse.**

**Pindare (poète
grec)**



© Archives AP

... et silence à l'école

La lutte au bruit en milieu scolaire peut prendre différentes formes. Par exemple, le *Journal de Montréal* rapporte qu'une école primaire de la Montérégie demande aux élèves de déambuler en silence à l'intérieur de ses locaux. Le code de vie de l'école, adopté par le Conseil d'établissement de l'école, i.e. un conseil formé de parents et du personnel de l'école, a notamment adopté la règle

s suivante: « *Je me déplace calmement et en silence lorsque je vais à la bibliothèque, aux toilettes et dans les corridors...* »

NDLR : Même si elle semble présenter des difficultés d'application, entre autres parce qu'un parent a jugé sévère une mesure punitive appliquée par suite d'un manquement à la règle, cette mesure a le mérite de lutter contre le bruit et de ramener plus de calme dans des locaux dédiés à l'éducation et l'étude.

Source : <http://www2.infinet.com/cgi-bin/imprimer.cgi?id=119279>

Le bruit... un problème !?

Le bruit dans une partie de la presse écrite au Québec en juillet 2003

Tapageur a réalisé un bref inventaire, pas nécessairement exhaustif, des nouvelles publiées sur le site internet www.cyberpresse.ca entre le 6 et le 31 juillet dernier. Au besoin, quelques descripteurs ont été ajoutés entre parenthèses pour illustrer le contenu.

La Presse (Montréal):

6 juillet : T. Péloquin. *Courses illégales et voitures modifiées.* (bruit infernal).

Le Quotidien (Chicoutimi):

8 juillet : D. Bouchard. *Dépotoir à ciel ouvert.* (pollution et bruit).

La Voix de l'Est (Granby):

10 juillet : S. Gagnon. *La Ville de Granby stoppe les VTT.* (plaintes pour bruit et poussière occasionnés par le passage des VTT).

21 juillet : S. Gagnon. *Gare de triage : Farnham demande l'aide de Charest.* (départ souhaité de la gare de triage du centre-ville).

24 juillet : M. Laliberté. *Êtes-vous en situation dérogatoire?* (nuisance par le bruit des pompes thermiques).

Le Droit (Ottawa):

30 juillet : *Ottawa investit 99, 4 millions \$ dans un projet de Pratt & Whitney.* (intégration et essai de nouvelles technologies pour réduire, le bruit notamment).

Le Soleil (Québec):

10 juillet : A.-L. Champagne. *Dépotoir de Lachenaie.* (bruit, circulation, odeurs, etc.).

19 juillet : G. Angers. *Le bruit aussi fait relâche...* (bruit dans la construction).

19 juillet : *Je fais du bruit donc je suis!* (vies envahies par le bruit, etc.).

26 juillet : *Pétarade infernale.* (motocyclistes et bruit).

26 juillet : *Oreilles sensibles s'abstenir.* (amour du bruit ... signe de l'été).

30 juillet : *Ottawa aide Pratt & Whitney.* (intégration et essai de nouvelles technologies pour réduire, notamment, le bruit).

Le Nouvelliste (Trois-Rivières):

11 juillet : *Société distincte par le bruit.* (bruit autoroute, Trifluviens qui aiment le bruit?).

11 juillet : L. Plante. *Des résidants réclament un mur antibruit.*

12 juillet : C. Saint-Pierre. *La dictature du bruit.* (multiplication des sources de bruit l'été et augmentation de notre exposition au vacarme).

16 juillet : J.-M. Normandin. *Enfouissement des fils à Trois-Rivières.* (bruit causé par les travaux).

19 juillet : *Le maire et le bruit.*

23 juillet : H. Langlais. *Problème de bruit et de poussière au Lac Wayagamac.* (plainte bruit des quadrimotos).

23 juillet : R. Saint-Arnaud. *Lac-à-la-Tortue.* (bruit causé par va-et-vient des hydravions-taxis).

31 juillet : *Brouillette et Montplaisir veulent rétablir les faits.* (plainte bruit dans un centre de la petite enfance).

Site Internet de cyberpresse.ca :

16 juillet : *Hydro-Québec rencontre les résidents de Trois-Rivières.* (bruit des travaux).

23 juillet : *Les résidants réclament le déplacement du sentier de quad.*

QUELLE OPINION FAIT LE PLUS DE BRUIT?

Je fais du bruit donc je suis ! (H. Essertaize. *Le Soleil*, 19 juillet 2003, p. D-4).

« Nous venons à peine d'ouvrir une fenêtre pour humer l'odeur de ce printemps tardif, pour faire évacuer l'humidité insidieuse de l'hiver et les miasmes d'une vie restreinte, que déjà le BRUIT envahit nos vies. Les petits moteurs agressifs ont fait leur apparition. Et ils empoisonneront tout notre été.

Les moteurs deux temps, intempestifs et malvenus, irritants, vibrants et douloureux pour nos oreilles endormies d'hibernation. Même le ronron des souffleuses de l'hiver, à 3 h du matin, était devenu amical comparé à ces stridents décibels. Tondeuses, chauleuses, moto bêches, coupes-bordure [...], scies à chaîne, déchiqueteuses pivotantes à tête chercheuse, tailleuses de haies, aspirateurs à feuilles à herbes, à quoi, on se le demande ? [...] Si, au moins, ils faisaient tous leur bruit en même temps. Mais non. À chacun son tour de piste. Un vrai cirque ! L'un termine, l'autre commence. Pour s'impressionner les uns les autres. Avec leurs engins qu'ils viennent d'acquérir à grands frais à la quincaillerie du coin.[...] »

Une réaction à l'article précédent :

Oreilles sensibles s'abstenir. (G. Choquette. *Oreilles sensibles s'abstenir.* *Le Soleil*, 26 juillet 2003, p. D-4).

« [...] Laissez-moi rire ! Toutes ces exagérations pour quelques décibels ? Je vis également en banlieue et jamais je n'ai eu à voir mon médecin pour une greffe de tympan. Le bruit d'une tondeuse peut être désagréable mais de là à voir son été gâché...[...] Tout le monde veut les avantages de la ville avec le calme de la banlieue. Mauvaise nouvelle : la ville, c'est bruyant ! Il y a des automobiles, des gens saouls, des marteaux-piqueurs, des spectacles, des sirènes, des autobus. Même en banlieue, il y a du bruit ! C'est le prix à payer

Responsables de la rédaction

Richard Martin
Pierre Lainesse
Pierre Deshaies

Collaborateurs :

Brigitte Pelchat
Pauline Fortier
Claude Cornellier
J.-Pierre Vigneault

Direction de santé
publique
Régie régionale de la
santé et des services
sociaux de Chaudière-
Appalaches
100, rue Monseigneur-
Bourget
Bureau 400
Lévis (Québec)
G6V 2Z9

Téléphone:
(418) 833-4864
poste 505

Télécopieur:
(418) 835-6006

Abonnement gratuit et
correspondance :

Courriel (internet):
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

LotusNotes (intranet):
12 DSPLévis Tapageur

Site internet :
<http://www.rrsss12.gouv.qc.ca/CP-bulletins.htm#6>

ISSN 1705-5830

Reproduction
autorisée à des fins
non commerciales à la
condition d'en
mentionner la source.

pour vivre en société. Moi, j'aime bien le bruit des tondeuses. Comme les oiseaux, je les trouve synonymes d'été ! [...] »

On y a parlé du bruit... et du silence!



Le congrès de l'Association canadienne d'acoustique s'est tenu les 16 et 17 octobre dernier à Edmonton en Alberta. Il avait comme thème « *L'avenir du silence ?* ». Il a rassemblé des spécialistes des domaines de la pathologie du langage, de l'acoustique sous-marine, du contrôle du bruit ou dans le marketing de produits de communications.

À noter qu'à partir de la section *résumés* de ce site Internet, il est intéressant d'accéder aux résumés de la catégorie *Hearing Conservation* du 16 octobre. Source : <http://www.caa-aca.ca/edmonton-2003.html>

Ailleurs dans le monde – On y parlera du bruit

NOISE-CON 2004, 12-14 juillet 2004

Baltimore, Maryland, EUA

<http://www.inceusa.org/NoiseCon04call.pdf>

Low Frequency 2004, 30 août-1^{er} septembre 2004

Maastricht, Pays-Bas

Congrès qui accorde son attention principalement à des thèmes et problèmes concernant le bruit associés aux basses fréquences et aux vibrations.

<http://www.lowfrequency2002.org.uk>

Inter-Noise 2004, 22-25 août 2004

Prague, République Tchèque

Sources de bruit, bruit émis par la machinerie, propagation du bruit, méthode de contrôle, matériaux insonorisants, bruit dans les édifices, bruit associé aux moyens de transport, bruit environnemental, bruit communautaire, législation et réglementation, etc. sont parmi les différents sujets à l'ordre du jour de ce congrès.

<http://www.internoise2004.cz/>



Fréquence de parutions

Tapageur paraît à toutes les 6 semaines (7 fois l'an). Les **prochaines parutions** sont prévues le 15 décembre 2003 et le 1^{er} février 2004.

Tapageur ... origine du nom

Le nom du bulletin évoque notamment le bruiteur d'une émission de TV d'une autre époque...Mais, il se dit aussi de celui qui cherche à attirer l'attention, qui provoque des commentaires (*Lexis*, de Larousse), qui fait du tapage, du bruit, du scandale, (*Le Petit Robert*). Comme nom, on l'emploie pour parler d'un agitateur, d'un fauteur de désordre (*Lexis*, de Larousse). Quant au mot tapage, *Le Petit Robert* indique qu'il peut avoir aussi le sens de publicité. **En somme, Tapageur est celui qui fait du bruit pour la bonne cause...**

Tapageur est un bulletin publié uniquement en format électronique par la Direction de santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches et il est disponible gratuitement. Pour recevoir une copie, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse tapageur@ssss.gouv.qc.ca. Pour mettre fin à un abonnement, le lecteur n'a qu'à envoyer un message à la même adresse.

La mention de marques de commerce n'implique pas une recommandation ou un appui de la part de la Direction de santé publique ou de la rédaction. Les références à des sites Internet ne sont fournies que sur la base d'un service au lecteur de **Tapageur** et n'implique nullement un endossement par la Direction de santé publique ou par la rédaction. La Direction de santé publique n'est pas responsable du contenu de ces sites. Les adresses Internet incluses dans **Tapageur** étaient réputées fonctionnelles au moment de la publication.